

Passé le message à ton voisin



DOSSIER DE PRESSE

MUR/MUR - CAMPAGNE ISOLATION

CONTACT PRESSE

Audrey Scherberich - Attachée de presse

Tél. 04 76 59 40 45 - port. 06 20 24 45 13 - mail : audrey.scherberich@lametro.fr



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

mur | mur
CAMPAGNE ISOLATION

Passer le message à ton voisin



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 8 mars 2010

CONTACT PRESSE

Audrey Scherberich

Attachée de presse

Tél. 04 76 59 40 45

port. 06 20 24 45 13

mail : audrey.scherberich@lametro.fr

MUR/MUR : CAMPAGNE ISOLATION UNE DÉMARCHÉ UNIQUE EN FRANCE

Le 8 mars, Grenoble-Alpes Métropole lance mur/mur - campagne isolation sur le territoire de ses 27 communes. Cette démarche vise à inciter les copropriétaires (occupants et bailleurs) d'immeubles construits entre 1945 et 1975, à faire une rénovation thermique de leur bâtiment souvent très «énergivore». La communauté d'agglomération et ses partenaires financent jusqu'à 30% du montant HT des travaux engagés, voire 80% pour les propriétaires occupants les plus modestes. 66 000 logements sont concernés et peuvent prétendre à l'aide technique (conseil, accompagnement administratif) et financière proposée jusqu'à fin 2013.

mur/mur - campagne isolation allie dans un même temps politique environnementale avec son plan climat local et politique du logement avec le programme local de l'habitat de Grenoble-Alpes Métropole. Elle répond à plusieurs objectifs, à savoir réduire la consommation et la facture énergétique des ménages, limiter les émissions de CO₂ et améliorer la qualité de l'habitat. Au niveau national, cette opération est une première, aucune campagne n'a été réalisée sur un périmètre aussi large.

A plus petite échelle, les villes de Grenoble et d'Échirolles ont porté les premières Opérations Programmées d'Amélioration Thermique et Énergétique des Bâtiments (OPATB) entre 2005 et 2010. Ces démarches ont remporté un fort succès dans les quartiers concernés. A noter que l'isolation d'un bâtiment (murs, toiture, plancher, changement de menuiseries) peut générer jusqu'à 80% d'économie de chauffage.

mur/mur - campagne isolation mobilise de nombreux partenaires techniques et financiers tels que l'Ademe, l'Anah, la région Rhône-Alpes, des communes de l'agglomération, des fournisseurs d'énergie et des professionnels du bâtiment et de la gestion immobilière. Grenoble-Alpes Métropole a décidé de déployer le dispositif à toutes les communes de son territoire avec le souci d'accompagner les copropriétés, de simplifier l'instruction des dossiers et de faciliter le versement des subventions.

L'Agence Locale pour l'Énergie (ALE) est le point de contact privilégié des copropriétés qui souhaitent s'engager dans l'opération et réalise le conseil technique. Celles qui seront éligibles au dispositif, seront suivies jusqu'à la livraison des travaux et bénéficieront d'un bilan sur les consommations après une saison de chauffage.

L'enveloppe financière de l'opération est de 20 millions d'euros dont 12 engagés par Grenoble-Alpes Métropole.



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

mur | mur
CAMPAGNE ISOLATION

Passer le message à ton voisin



POURQUOI UNE TELLE OPÉRATION ? PRIORITÉ AU PLAN CLIMAT LOCAL ET AU PLAN LOCAL DE L'HABITAT

UNE APPLICATION CONCRÈTE DU PLAN CLIMAT LOCAL

Grenoble-Alpes Métropole a été la première agglomération en France à signer un plan climat. Lancé en mai 2005, il associe des collectivités territoriales, des organismes publics, des bailleurs sociaux, des fournisseurs d'énergie, des universités, des associations et des entreprises.

Ses enjeux

- Inciter l'ensemble des acteurs locaux à mettre en œuvre des moyens de lutte contre le changement climatique,
- Fédérer les énergies autour d'objectifs communs, créer une émulation et des échanges d'expériences entre partenaires,
- Mutualiser des outils : communication, outils pédagogiques, indicateurs de suivi...
- Mettre en cohérence, rendre lisible et évaluer les actions menées.

Des objectifs quantifiés et mesurables

À l'horizon 2020

- Diminuer de 20% les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre du territoire,
- Augmenter la production d'énergie renouvelable sur le territoire de l'agglomération pour atteindre :
- 21% de la consommation d'électricité d'origine renouvelable,
- 26% de la consommation de chaleur d'origine renouvelable.

A l'horizon 2050, une nouvelle ambition

- Positionner l'agglomération dans la démarche « facteur 4 » (diviser par 4 les émissions de GES). Grenoble-Alpes Métropole a la volonté d'intégrer le CO2 émis comme critère de choix dans la mise en œuvre des politiques publiques du territoire.

Passer le message à ton voisin



UNE POLITIQUE DE L'HABITAT AMBITIEUSE : « PRODUIRE PLUS, MIEUX ET POUR TOUS »

Grenoble-Alpes Métropole intègre systématiquement des critères énergétiques dans l'allocation de ses aides à l'investissement en matière de logements neufs et de réhabilitation, aussi bien dans le parc public que privé.

Des actions spécifiques

Parallèlement à mur/mur – campagne isolation, la communauté d'agglomération a programmé d'autres actions dans le domaine de l'habitat (Plan Local de l'habitat 2004-2009 et nouveau Plan Local 2010-2015) :

- Un soutien financier aux travaux pour les logements publics et copropriétés fragilisées avec des critères d'efficacité énergétique encore plus ambitieux,
- Faciliter l'accès au parc locatif privé par le soutien au conventionnement des loyers,
- Lors de la production neuve de logements sociaux, Grenoble-Alpes Métropole autorise l'augmentation des loyers des bailleurs sous condition de baisse des charges, en intégrant des critères de performance énergétique dans la grille de majoration des loyers,
- La communauté d'agglomération bonifie les aides à la construction neuve de logements sociaux, sous condition d'efficacité énergétique et d'utilisation des énergies renouvelables.

L'objectif de mur/mur – campagne isolation est double

- Contribuer aux exigences du plan climat
- Soutenir les ménages modestes : la baisse des consommations permet une maîtrise des charges essentielle pour les occupants les plus démunis (jusqu'à - 80% pour les charges de chauffage).

Passé le message à ton voisin



ISOLER, UNE ÉVIDENCE !

mur/mur – campagne isolation est une campagne de sensibilisation et d'accompagnement pour l'isolation des copropriétés des Trentes glorieuses (1945-1975). Il s'agit d'un dispositif spécifique d'aide aux travaux d'isolation du parc privé de l'agglomération pour une meilleure maîtrise des consommations énergétiques.

«Devant la hausse significative du prix des énergies, une des solutions est de privilégier la réduction des besoins par la diminution des déperditions thermiques...», rappelait Didier Migaud dans son propos du 25 septembre 2009.

Grenoble-Alpes Métropole vise un objectif de réhabilitation énergétique d'environ 150 copropriétés, soit 5 000 logements sur les 65 000 concernés. Le volume financier des aides (environ 20 millions d'euros) a été évalué sur les bases de cette estimation. Elle encouragera prioritairement les projets concernant les offres 1 et 2 détaillées ci-dessous. La communauté d'agglomération joue son rôle de catalyseur et souhaite que cette action soit, ensuite, relayée par l'Etat et l'Europe.

La campagne d'isolation est un dispositif incitatif qui propose un bouquet de 3 offres de travaux avec des financements correspondants (détail pages suivantes) :

**Offre n° 1 : La rénovation thermique complète : isolation des façades, toitures et planchers.
C'est l'offre centrale du dispositif.**

Offre n° 2 : La rénovation thermique exemplaire : Offre n° 1 + changement collectif des menuiseries + poste ventilation.

Cette offre est soutenue par l'ADEME.

Offre n° 3 : La rénovation thermique progressive : isolations des façades.

La formule la plus minimaliste pour ne pas exclure les copropriétés ne souhaitant pas entreprendre de rénovation complète du bâti.

En toute logique, plus le volume des travaux sera important plus le résultat de performance énergétique sera élevé et plus la subvention allouée importante.

Au titre du plan de prévention du bruit, Grenoble-Alpes Métropole apporte également une réponse aux logements situés en zones critiques (carte disponible).

Passer le message à ton voisin



LE FONCTIONNEMENT DE MUR/MUR – CAMPAGNE ISOLATION

Qui est concerné ?

Les copropriétés privées construites (date de l'obtention du permis de construire) entre le 1er janvier 1945 et le 31 décembre 1975 situées dans les 27 communes de l'agglomération grenobloise.

Quand et pour combien de temps ?

Les dossiers de demande de subvention sont recevables à partir du 8 mars 2010 jusqu'au 31 décembre 2013. Le versement des subventions et l'accompagnement pourront s'étaler jusqu'à l'achèvement des travaux de la dernière copropriété ayant voté ses travaux avant fin 2013.

Qui pilote ?

Grenoble-Alpes Métropole

Quels éléments techniques ?

Un référentiel travaux établit des prescriptions techniques à respecter pour l'ensemble des postes concernés : isolation des toitures et planchers bas, isolation extérieure des façades, changement des menuiseries, traitement du poste ventilation. Les études techniques réalisées par le bureau d'étude TEKHNE, sous maîtrise d'ouvrage de la ville de Grenoble menée depuis début 2009, ont permis de valider la compatibilité des prescriptions avec le label BBC Effinergie Réhabilitation qui permet d'atteindre un niveau de consommation de 96kWh/m²SHOM/an dans le cas d'une réhabilitation exemplaire.

Les travaux devront aussi respecter la Réglementation Thermique des Bâtiments Existants.

Quelles démarches à entreprendre ?

La communauté d'agglomération a délégué à l'ALE (Agence locale de l'énergie) la mission de conseil et d'explication des démarches. Toute personne intéressée doit donc contacter l'ALE pour prendre rendez-vous et bénéficier d'un conseil personnalisé gratuit, sous conditions.

ALE : 4 rue Voltaire – 38000 Grenoble

Téléphone : 04 76 14 00 10

Mail : murmur@ale-grenoble.org

Plus d'informations sur lametro.fr

Quels partenaires ?

Ademe, Anah, région Rhône-Alpes, fournisseurs d'énergie, communes, professionnels du bâtiment et de la gestion immobilière.

Passer le message à ton voisin



LES FINANCEMENTS ASSOCIÉS AU BOUQUET DE TRAVAUX

La rénovation thermique complète

C'est l'offre centrale du dispositif qui vise la réfection la plus large possible de l'enveloppe du bâti (parties communes) par des techniques d'isolation : isolation par l'extérieur des façades, isolation des toitures et planchers bas de la copropriété. En parallèle, les copropriétaires sont encouragés, à titre individuel, à effectuer le remplacement de leurs menuiseries (cadres de fenêtres) pour s'isoler encore plus efficacement y compris des nuisances sonores.

Financements

1 – L'aide globale à la copropriété : 30% du montant HT des travaux plafonnée, financés par La Métro, la commune et les fournisseurs d'énergie.

2 – Les aides individuelles complémentaires : elles s'ajoutent à l'aide globale. Ces aides, individualisées et plafonnées, sont destinées aux propriétaires occupants à faible revenu et aux propriétaires bailleurs qui pratiquent un loyer conventionné. Elles peuvent s'élever jusqu'à 80 % du coût HT des travaux.

3 – a Prime individuelle pour un changement des menuiseries

Cette prime a pour objet d'inciter les copropriétaires à agir individuellement sur les parties privatives ayant un impact sur la qualité thermique de l'enveloppe du bâtiment, à savoir les menuiseries extérieures, si la copropriété a voté un des bouquets de travaux en parties communes de l'opération.

Aide financière :

Aide Métro : 5% du coût HT plafonné à 500 € par logement

Aide Commune : 5% du coût HT plafonné à 500 € par logement

3 – b Prime individuelle pour les menuiseries thermiques et acoustiques

Dans le cadre du plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE), Grenoble-Alpes Métropole apporte une aide supplémentaire pour le changement des menuiseries associant à la fois performance énergétique et acoustique.

A la différence des autres aides financières de mur/mur - campagne isolation, l'éligibilité de la copropriété dépend de son implantation. Ne sont éligibles que les copropriétés situées dans les zones de dépassement de seuil, préalablement identifiées par les cartes de bruit.

Ces aides financières sont cumulables avec l'éco prêt à taux zéro (Eco-PTZ) et le crédit d'impôt.

Passer le message à ton voisin



LES FINANCEMENTS ASSOCIÉS AU BOUQUET DE TRAVAUX

La rénovation thermique exemplaire

Financements

1 – L'aide globale à la copropriété 30 % du montant HT des travaux + aide ADEME plafonnées.

Financement des 30% par La Métro, la commune et les fournisseurs d'énergie.

2 – Les aides individuelles complémentaires : elles s'ajoutent à l'aide globale.

3 – Prime individuelle pour les menuiseries thermiques et acoustiques

Dans le cadre du plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE), Grenoble-Alpes Métropole apporte une aide supplémentaire pour le changement de menuiserie associant à la fois performance énergétique et acoustique.

A la différence des autres aides financières de la Campagne Isolation, l'éligibilité de la copropriété dépend de son implantation. Ne sont éligibles que les copropriétés situées dans les zones de dépassement de seuil, préalablement identifiées par les cartes de bruit.

Ces aides financières sont cumulables avec le prêt à taux zéro écologique (Eco-PTZ) et/ou le crédit d'impôt.

La rénovation thermique progressive

Cette offre vise à promouvoir l'isolation par l'extérieur des façades (et pignons), ciblant de manière privilégiée les copropriétés envisageant d'entreprendre le ravalement des façades.

Pour bénéficier des aides, la copropriété doit voter en une seule assemblée générale l'isolation de toutes les façades du bâtiment.

Financements

1- L'aide globale à la copropriété : 15% du montant HT des travaux plafonnée, financés par La Métro, la commune et les fournisseurs d'énergie.

2 - Aides à la personne complémentaires

idem offre 1

3 – a Prime individuelle pour au changement de menuiserie

idem offre 1, sous condition du vote de l'offre 3 sur les parties communes

3 – b Prime individuelle pour les menuiseries thermiques et acoustiques

idem offre 1

Ces aides financières sont cumulables avec le prêt à taux zéro (Eco-PTZ) et/ou le crédit d'impôt.

Passer le message à ton voisin



INFORMATIONS UTILES

Grenoble-Alpes Métropole

Pôle Environnement - Direction des politiques urbaines
3 rue Malakoff - 38031 Grenoble cedex 01
Tél : 04 76 59 56 78
Site : www.lametro.fr

ALE

Agence Locale de l'Energie
4 rue Voltaire - 38000 Grenoble
Téléphone : 04 76 00 19 09
Mail : infos@ale-grenoble.org
Site : www.ale-grenoble.org

ADEME

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
10 rue des Emeraudes - 69006 LYON
Tél : 04 72 83 46 00 Fax : 04 72 83 46 26
E-mail : ademe.rhone-alpes@ademe.fr
Site : www.ademe.fr

ANAH

Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat
8 avenue de l'Opéra - 75001 Paris
Numéro indigo : 0820 15 15 15 (0,15 €/mn)
Délégation locale de l'Isère
17 boulevard Joseph Vallier
BP 45 - 38040 GRENOBLE CEDEX
Tél. : 04 76 70 79 00 Fax : 04 76 70 78 97
Horaires d'ouvertures : de 14h à 16h (lundi et mercredi)
Accueil téléphonique : mardi-jeudi de 9h à 11h et de 14h à 16h et vendredi de 14h à 16h
Site : www.anah.fr

Passé le message à ton voisin



« 3 QUESTIONS À... »

Jean-Marc Uhry, maire de Poizat, vice-président de Grenoble-Alpes Métropole, délégué au développement durable, à l'énergie et au Plan climat d'agglomération.

Pourquoi la communauté d'agglomération s'investit si fortement dans mur/mur - campagne Isolation ?

Grenoble-Alpes Métropole a été la première communauté d'agglomération à signer un plan climat local en France en 2005. Elle est aujourd'hui la première à lancer un tel dispositif sur un périmètre aussi large avec un concept de guiche unique, c'est une continuité. Pionnière en matière de réduction de gaz à effet de serre (GES) et de réduction des dépenses énergétiques, elle poursuit son action là où ses compétences lui permettent d'agir concrètement : les transports collectifs et l'habitat. Sur les autres sources de GES : la voiture individuelle et l'industrie, notre impact est limité. En matière de transports collectifs, l'effort financier en direction du SMTC (Syndicat mixte des transports en commun) est continu depuis trois décennies. Chaque année, le budget alloué aux TC augmente de 5% (en plus de l'inflation) ! Difficile de faire plus. Il reste donc l'habitat qui consomme 40% de l'énergie finale et produit plus de 25% des GES sur lequel nous pouvons jouer notre rôle de catalyseur.

Pourquoi cibler les copropriétés privées anciennes ?

Parce qu'il s'agit des immeubles les plus énergivores et les plus nombreux. Ils représentent 65 000 logements sur l'agglomération. Une réhabilitation de qualité permet de réduire par quatre les dépenses en énergie. On passe de 300 Kwh/m²/an à 80 Kwh/m²/an. Contrairement aux idées reçues, ce dispositif concerne des populations peu argentées dont les copropriétés sont souvent vétustes. Les réductions de charges de chauffage seront très substantielles, jusqu'à 80%. C'est aussi une question sociale.

Votre objectif ?

Rénover 150 copropriétés, l'équivalent de 5 000 logements. Mais pas seulement. L'opération va aider la filière professionnelle du bâtiment à se structurer pour faire face à la demande de plus en plus forte de rénovation énergétique. Les travaux de cette première étape devraient générer 50 millions d'euros. L'idée est de faire école afin que le dispositif se déploie encore plus largement avec le relais de l'Etat ou de l'Europe. On ne pourra pas tout faire !